

Vous êtes intéressé par l'apprentissage, voici quelques éléments à retenir...

QUELQUES DETAILS

Nature du contrat : Contrat de travail à durée déterminée

Durée du contrat : 1 à 2 ans tenant compte de la durée de la formation suivie

Particularité du contrat : ce contrat alterne des périodes de formation et des périodes en milieu professionnel

Objectif du contrat : acquérir une qualification professionnelle reconnue par les entreprises

Age pour faire de l'apprentissage dans le secteur de la chimie et des procédés : de 18 ans à 26 ans révolus

Rémunération : Application d'un pourcentage tenant compte de l'âge et de l'année de formation allant de 41% du SMIC à 78% du SMIC.

AIDES AUX JEUNES EN RHONE-ALPES

Aide au transport, hébergement et restauration

Depuis Janvier 2006, le Conseil Régional et l'Etat allouent à chaque apprenti une aide pour le transport, l'hébergement et la restauration sous la forme de chèque service.
Le montant par année varie de 90 à 250 € selon des critères établis par les CFA.

Statut d'étudiant

De même, le jeune n'est plus seulement salarié de l'entreprise mais bénéficie d'un statut d'étudiant lui donnant accès aux réductions liés à ce statut : loisirs, transports en commun...

CONTACT

Muriel BONNAIGUE, Chargée Recrutement Apprentissage

☎ : 04 72 89 06 17

@ : muriel.bonnaigue@interfora.fr

muriel.bonnaigue@ifaip.fr